



Litiges suite achat automobile

Par **toniozzz**, le **21/12/2011** à **16:25**

Bonjour,

J'ai acheté récemment une auto chez un revendeur professionnel, or ce dernier n'a pas respecté ses engagements verbaux (rien n'avait été écrit), notamment le changement des 4 pneus par du neuf. A la livraison je n'ai pas fait gaffe mais seulement 2 pneus avait été changé par des pneus qui ne me convenait pas en plus, alors que lors de la vente il m'avait annoncé qu'il y avait 800 euros de pneus, je me retrouve avec 2 pneus pour un montant de 100 euros.

De plus le véhicule avait 2000 km de plus lors de la livraison comparé à celui indiqué sur le bon de commande et le certificat de cession. Je n'ai pas vérifié avant de signer le certificat de cession.

En plus de cela il me manquait des accessoires internes au véhicule. Le véhicule devait être révisé, hors il me fournit juste une attestation de travaux sans préciser le garage qui l'a effectué, est ce valable, sachant que mon véhicule est encore sous garantie constructeur?

Quel recours ai-je par rapport à cela? Ai-je un droit de rétractation?

Merci.